

## CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Juillet 2018

202x18

### DEMANDE DE SUBVENTION FIPDR (FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET DE LA RADICALISATION) ACHAT DE 2 TERMINAUX PORTATIFS DE RADIO-COMMUNICATION

Le Maire informe que l'État a lancé l'appel à projets du FIPDR pour l'année 2018. Certaines actions sont éligibles à l'obtention de ces crédits.

La circulaire (NOR/INT1812457C du 3 Mai 2018) relative aux orientations pour l'emploi des crédits du FIPDR2018 décline les orientations des projets susceptibles d'être subventionnés dont l'achat de terminaux portatifs de radiocommunication permettant de renforcer la protection des policiers municipaux grâce à la possibilité d'information immédiate, notamment en cas de menace ou d'agression .

Ce dispositif de soutien FIPDR vise à améliorer les conditions de travail et de protection des polices municipales par le financement des acquisitions de matériel de protection.

**Une subvention** au taux unique de 30% par poste, avec un plafond unitaire de 420 €, pourra être versée.

Cette aide intervient au titre de l'interopérabilité des réseaux de radio-télécommunication entre les polices municipales et les forces de l'État

La commune des Pennes Mirabeau souhaite doter la police municipale d'un tel équipement en faisant l'acquisition de 2 bases radio.

Le coût estimé des achats est évalué à **2656,80 € TTC (soit 2214 € HT)** réparti comme suit :

DÉPENSES	RECETTES
Coût de l'opération : 2656,80 € TTC (soit 2214 € HT)	<b>Part ville</b> : 2111,40 € TTC <b>FIPDR</b> : 545,04 € TTC
<b>Total : 2656,80 € TTC (soit 2214 € HT)</b>	<b>Total : 2656,80 € TTC</b>

Compte tenu de l'intérêt de la démarche , il est proposé au Conseil Municipal de solliciter l'État en vue d'obtenir cette subvention.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé :

- APPROUVE le principe de demande de subvention d'un montant de **545,04 € TTC** auprès de la déléguée aux solidarités, prévention et sécurité, lutte contre les discriminations

- AUTORISE le Maire ou son représentant légal à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération

- PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget

SE PRONONCE comme suit :

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme  
Les Pennes Mirabeau, le 27 Juillet 2018

LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA